

Israël Palestine : la LDH appelle à la mobilisation la plus large pour la protection des populations civiles et pour un cessez le feu immédiat

Communiqué LDH

Paris, le 17 octobre 2023

Des crimes de masse, visant essentiellement des populations civiles, ont été commis les 7 et 8 octobre par des milices lourdement armées du Hamas dans de très nombreuses localités israéliennes. Ces actes de terrorisme révoltent en nous l'Humanité. Injustifiables, ils portent en eux le pire et n'annoncent que le pire pour tous les autres.

Le droit d'Israël à se défendre à la mesure de l'attaque qu'il a subie est incontestable. Mais les gouvernants israéliens ont choisi de riposter en mobilisant une énorme capacité de destruction et de mort.

A Gaza, véritable prison à ciel ouvert, ce n'est pas le Hamas, mais plus de deux millions de personnes qui subissent des bombardements massifs, fuient sans issue viable leurs maisons détruites, et le blocus, en vigueur depuis 2007, va aujourd'hui jusqu'à la privation d'eau, de vivres, de médicaments, de carburant et d'électricité y compris dans les hôpitaux. La rapporteuse spéciale des Nations unies, Francesca Albanese, après l'ordre donné aux Palestiniens d'évacuer le nord de Gaza, a dénoncé un risque de nettoyage ethnique.

Le choix de la vengeance plutôt que de la justice a déjà été fait à de multiples reprises, sans jamais assurer à quiconque ni la sécurité, ni la paix, ni la justice.

Parce que toutes les vies comptent, parce qu'elle condamne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité où qu'ils aient été commis, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) demande à la communauté internationale, à l'ONU, au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à la France de tout mettre en œuvre pour faire appliquer le droit humanitaire international.

Ce que ce droit exige, c'est :

- la libération immédiate, sans condition, de tous les otages israéliens et d'autres nationalités actuellement détenus par le Hamas ;
- un cessez-le-feu immédiat, avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population ;
- la protection de toutes les personnes civiles quelle que soit leur nationalité ;
- la mise en place d'un corridor humanitaire permettant d'acheminer les produits de première nécessité ;
- la levée complète du blocus.

Au-delà, la LDH rappelle que la paix se construit. Le cycle infernal de la terreur ne pourra être brisé que dans le droit enfin effectif, pour les deux peuples, de vivre dans un Etat reconnu et viable. C'est pourquoi elle appelle à ce que la communauté internationale fasse enfin respecter le droit international à commencer par la résolution n° 242 du Conseil de sécurité des Nations unies en date du 22 novembre 1967 sur l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient, exigeant le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et la fin de tout acte de belligérance, avec droit pour chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La LDH appelle à la plus large mobilisation, à laquelle elle entend prendre toute sa part, pour que les populations d'Israël et de Palestine puissent enfin construire une paix leur épargnant la haine, la violence et la terreur.